

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 octobre 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Zaven ALEXANIAN représenté par Patrick BORE - Jean-luc BENNAHMIAI représenté par Christophe MADROLLE - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Gérard BISMUTH représenté par Clément YANA - Jean-Louis BONAN représenté par Henri MATTEI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Jean-François DENIS - Xavier CACHARD représenté par Laure-Agnès CARADEC - Patricia COLIN représentée par Martine GOELZER - Jean-Marc CORTEGGIANI représenté par Jean-Marc BENZI - Claude DAUMERGUE représenté par Catherine JALINOT - Eric DI MECO représenté par Mireille FOURNERON - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - Vincent GOMEZ représenté par Antoine LORENZI - Albert GUIGUI représenté par Bruno GILLES - Mourad KAHOUl représenté par Jacqueline MAURIC - Abdelwaab LAKHDAR représenté par André MOLINO - Eric LE DISSES représenté par Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Christophe LOPEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - René MALLEVILLE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Renaud MUSELIER représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Alain CROCE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gerard PEPE représenté par Maurice TALAZAC - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Myriam SALAH-EDDINE représentée par Sabine BERNASCONI - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

André ESSAYAN - Laurent LAVIE - Jean MONTAGNAC - Gilles PAGLIUCA - Marc POGGIALE - René TAVERA.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTUP 011-624/12/CC

■ Approbation de la revalorisation et de l'affectation de l'autorisation de programme relative à l'acquisition de matériel roulant.

DMET 12/8736/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Afin de répondre à l'augmentation de la fréquentation du tramway et assurer ainsi une capacité de transport satisfaisante sur le réseau, il a été décidé d'acquérir vingt six modules d'extension de rames dans le cadre du marché n°04/078 de fourniture du matériel roulant conclu avec la société Bombardier Transport et de procéder à un réaménagement intérieur des rames en améliorant les assises des sièges et en installant des barres de préhension supplémentaires

Pour ce faire, il a été affecté à l'opération 2009/00208 (acquisition de modules d'extension de rames) une autorisation de programme d'un montant prévisionnel de 30 millions d'euros, par délibération du Conseil Communautaire DTUP 016-1188/09/CC du 26 mars 2009, portée à 36,5 millions d'euros par délibération DTUP 013-2009/10/CC du 25 mars 2010.

Les opérations de transformation des vingt six rames courtes (de 32,5 m) du parc existant, en rames longues réaménagées (de 42,5 m) sont actuellement en cours : elles ont débuté en août 2010 et devraient s'achever au cours du deuxième semestre 2012.

Parallèlement, les projets d'extension du réseau de tramway – dont notamment l'opération 2009/00207 de prolongement du tramway Canebière - Cours Saint-Louis - Castellane dont le programme a été approuvé par délibération DTUP 006-2160/10/CC du 28 juin 2010 – ont rendu nécessaire la mise en place d'une autorisation de programme pour l'acquisition de matériels roulants complémentaires en vue de permettre l'exploitation optimale du réseau étendu.

Les besoins estimés, pour faire face à ces nouveaux besoins, étant de six rames longues supplémentaires, soit, 30 000 000 d'euros c'est par délibération DTUP 001- 434/11/CC du 8 juillet 2011 qu'a été approuvée l'affectation de l'autorisation de programme correspondante.

A ce jour, il est nécessaire de procéder à une revalorisation de cette autorisation de programme, pour permettre la prise en compte du coût des équipements embarqués, indispensables au fonctionnement des rames sur le réseau (Dispositif d'arrêt automatique du tramway [DAAT] , Système d'aide à l'exploitation [SAE] , Télécommande d'aiguille et priorité aux feux) et ce, pour un montant de 1 196 000 euros (opération 2011/00201).

En conséquence, il est proposé au Conseil de revaloriser l'Autorisation de Programme « Acquisition de matériel roulant Tramway », à hauteur de 31 196 000 d'euros et d'affecter cette revalorisation à l'opération 2011/00201.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;

Signé le 26 Octobre 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 29 octobre 2012

- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DTUP 001-434/11/CC du 8 juillet 2011 portant affectation d'une autorisation de programme relative à l'acquisition de matériel roulant pour le tramway ;
- La délibération DTUP 006-2160/10/CC du 28 juin 2010, portant approbation du programme de l'opération de prolongement du réseau de tramway Canebière – Cours Saint-Louis – Castellane.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'autorisation de programme de l'opération 2011/00201, relative à l'acquisition de matériel roulant pour le tramway pour un montant de 30 000 000 d'euros, doit être revalorisée pour permettre la prise en compte des équipements embarqués.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées, pour un montant de 1 196 000 euros, la revalorisation et l'affectation de l'autorisation de programme de l'opération 2011/00201, relative à l'acquisition de matériel roulant pour le Tramway, portant le montant total de l'autorisation de programme à 31 196 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget annexe Transports, section Investissement, au titre de l'exercice 2013 : Opération 2011/00201 - Sous-Politique C230, Nature 2315 et Fonction 815.

Crédits de paiement 2013 : 1 196 000 euros

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée
Aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI